

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Étienne, le 13 février 2017

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

11, rue Mi-carême  
BP 502  
42007 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Madame, Monsieur le Maire

CABINET DU DIRECTEUR

Téléphone : 04 77 47 87 04  
[ddfip42@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip42@dgfip.finances.gouv.fr)

Objet : accueil personnalisé sur rendez-vous pour les questions complexes

Madame, Monsieur le Maire,

Afin de renforcer la qualité de service aux usagers, la Direction départementale des Finances publiques de la Loire met en place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, un nouveau service d'accueil sur rendez-vous pour les questions complexes.

Ce nouveau service, pour le secteur roannais, sera proposé aux usagers du **service des impôts des particuliers** (SIP) de Roanne et du **centre des impôts foncier** (CDIF), sis 3 Place de Champ de Foire à Roanne. Ainsi, cette modalité permettra d'améliorer la qualité de l'accueil en proposant aux usagers une réception sans attente pour le traitement de questions complexes nécessitant la préparation du dossier. L'usager, qui aura pris rendez-vous, sera reçu à l'heure prévue avec les pièces utiles au traitement de son dossier.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à prendre rendez-vous de préférence sur le site **impots.gouv.fr** (rubrique « **contact** »), où ils peuvent, déjà à tout moment, disposer des services en ligne et trouver de nombreuses réponses aux questions qu'ils se posent (via leur espace Particulier ou Professionnel). Ils pourront aussi prendre rendez-vous, le cas échéant, par téléphone ou au guichet du centre des finances publiques roannais.

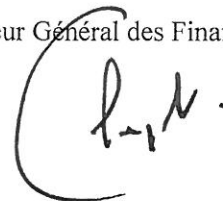
Pour les démarches les plus courantes (questions simples, demande d'imprimé ou d'avis d'imposition), les usagers peuvent par ailleurs accéder à des micros-ordinateurs en libre service pour consulter le site **impots.gouv.fr** en bénéficiant, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement par un agent des impôts.

Ces informations pourront utilement être diffusées auprès de vos administrés par le biais, par exemple, de la revue municipale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

*Bien à vous.*

L'Administrateur Général des Finances publiques,



Thierry CLERGET